

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/598 - Transport routier guidé - 1143
Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) -
Enquête parcellaire et acquisitions foncières

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire dans le cadre des travaux d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre du projet de Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO)
- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, de diverses parcelles de terrain situées à FURDENHEIM, HANDSCHUHEIM, ITTENHEIM, MARLENHEIM et WASELONNE, d'une superficie totale de 1 339,62 ares
- approuve l'acquisition des terrains selon les valeurs fixées par "France Domaine", moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 779 300,80 € et frais divers ou à défaut, d'un montant fixé par la juridiction de l'expropriation
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle autorise par ailleurs son président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation et à signer tous les actes liés à cette procédure.

Elle désigne en outre M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-71043-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12